AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) …….
(Cocher la case correspondante)

- ☐ Père -
- ☐ Mère
- ☐ Tuteur

Demeurant (adresse complète)……

……

Téléphone : ……

Détenteur de l'autorité parentale, autorise mon/mes enfant(s)

Nom ----------Prénom……..Né(e) le …….

Nom ----------Prénom…….. Né(e) le ……..

Nom ----------Prénom…….. Né(e) le …….

A participer à la séance piscine

(Cocher la ou les cases correspondantes)

- ☐ Centre Nautique Babylone
- ☐ Piscine du Triolo.

Sur la période allant du 01 Octobre 2026 au 30 Avril 2027

Fait à ……..le…….

Signature

NB : Toutes les rubriques doivent obligatoirement être renseignées.
Joindre obligatoirement une photocopie d'un document attestant du lien de parenté ou de tutorat (livret de famille)

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6-441-7 du code pénal.
Mention d'information RGPD au dos du document.

Mention d'information

Protection de vos données à caractère personnel

L'autorisation parentale et la photocopie du document attestant du lien de parenté contiennent des données à caractère personnel. Les caractéristiques de leur traitement sont décrites dans la présente mention d'information.

Traitement

Autorisation parentale pour mineurs non accompagnés dans les piscines municipales

Coordonnées du responsable de traitement

Mairie de Villeneuve-d'Ascq
Place Salvador-Allende
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél : 03 20 43 50 50

Finalités du traitement

Il est interdit à tout enfant de moins de 12 ans d'accéder aux piscines municipales (et aux bassins) non accompagné d'un adulte.
Entre 12 et 17 ans, le mineur non accompagné d'un adulte doit fournir à l'entrée de la piscine, une autorisation parentale ainsi qu'une photocopie d'un document attestant du lien de parenté.

Base juridique

Ce traitement a pour base légale l'exécution d'un contrat [Article 6 (1) (b) du RGPD *: « Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle- ci »].*

Caractère obligatoire ou facultatif des données

Les informations contenues dans l'autorisation parentale et dans le document prouvant le lien de parenté sont obligatoires car nécessaires au respect des conditions d'accès aux piscines des mineurs non accompagnés telles qu'inscrites dans le règlement intérieur des piscines. Et elles permettront éventuellement en cas de besoin de contacter le parent ayant signé l'autorisation.

Destinataires

Dans les limites de leurs missions, fonctions et attributions respectives, les destinataires de tout ou partie des données sont les agents des piscines municipales.

Transfert des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation

Les documents (autorisation parentale et photocopie) ne sont conservés que le temps de la séance piscine pour laquelle ils sont fournis. Ils sont rendus aux mineurs à leur sortie de la séance ou, sinon, détruits en fin de journée.

Droits des personnes concernées

Dans les limites prévues par la loi, vous disposez de droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité) sur les données qui vous concernent.
Pour toute demande d'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) :

- *Par voie électronique :* dpo@villeneuvedascq.fr
- *Par courrier postal* :
  Le délégué à la protection des données (DPO)
  Hôtel de Ville
  Direction des systèmes d'information
  Place Salvador-Allende
  59650 Villeneuve-d'Ascq

Droit de réclamation auprès de la Cnil

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.